

# PROJET TADEN

CONCEDANT



CONCESSIONNAIRE



ASSISTANT A MAÎTRISE D'OUVRAGE



ENTREPRENEUR PRINCIPAL



## Permis de Construire

### Projet d'évolution de l'UVE de Taden(22)

### Lettres des propriétaires des terrains autorisant Dewen à déposer le permis de construire

#### Historique des Révisions

| Révision | Date       | Statut | Objet de la révision | Emis par | Vérfié par | Validé par |
|----------|------------|--------|----------------------|----------|------------|------------|
| B        | 06/2024    | PCO    | Pour commentaire     |          |            |            |
| A        | 29/01/2024 | PCO    | Première diffusion   | ARA      |            |            |

#### Numérotation

| N° Projet | Section | Emetteur | Discipline | Zone | Sous-zone | Type | N° Chrono | B | AT&E architectes |
|-----------|---------|----------|------------|------|-----------|------|-----------|---|------------------|
| K6415TAD  | ALL     | ATE      | AR         | 000  | 00        | LTR  | 0503      |   |                  |

Sous-traitant :

Taden, le 19 janvier 2024

Réf : LS/LS/2024-008  
Affaire suivie par : L. SOUHIL

**DEWEN**  
**Monsieur le Directeur**  
**6 Les Landes-Basses**  
**22100 Taden**

**Objet :** *Concession de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du SMPRB à Taden*  
*\_Dépôts des dossiers d'autorisations administratives\_ Parcelle 1033*

Monsieur le Directeur,

Conformément à vos obligations au titre de la Concession de service public pour l'exploitation de l'UVE de Taden située 6 rue des Landes Basses à Taden, plusieurs dossiers règlementaires (Permis de Construire (PC), porter-à-connaissance, dossier de défrichement...) doivent être déposés au nom de DEWEN au cours de l'année 2024 dans le cadre de la reprise de l'exploitation de l'UVE par DEWEN. Ces dossiers doivent permettre d'engager l'instruction administrative concernant des modifications techniques pour l'exploitation courante et le renforcement de la sécurité de l'UVE (défense incendie).

Dans la mesure où les modifications en question seraient réalisées en grande partie sur un terrain dont le SMPRB est le propriétaire (Commune de Taden - Parcelle 1033 en section 0C du lieu-dit les Landes-Basses), je vous donne mon accord pour que vous déposiez ces dossiers aux instances dédiées (Préfecture des Côtes-d'Armor, Mairie de Taden...).

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Arnaud LECUYER  
Président du SMPRB



Dinan, le **17 JAN. 2024**

**Direction Pilotage  
Administratif et Relations aux  
Communes**

Suivi par : Delphine COTTEVERTE  
Cheffe de service Affaires Juridiques et Assemblées  
[d.cotteverte@dinan-agglomeration.fr](mailto:d.cotteverte@dinan-agglomeration.fr)  
02.96.87.77.95.

**DEWEN**  
**Monsieur le Directeur**  
**6 Les Landes-Basses**  
**22100 Taden**

**Objet** : Concession de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du SMPRB à Taden \_Dépôts des dossiers d'autorisations administratives \_ Parcelle 1032

Monsieur le Directeur,

Conformément à vos obligations au titre de la Concession de service public pour l'exploitation de l'UVE de Taden située 6 Les Landes Basses à Taden, plusieurs dossiers réglementaires (Demande d'Autorisation d'Exploiter (DAE), Permis de Construire (PC), porter-à-connaissance, dossier de défrichement...) doivent être déposés au nom de DEWEN au cours de l'année 2024. Ces dossiers doivent permettre d'engager l'instruction administrative du projet du SMPRB qui consiste à faire évoluer l'UVE par la modernisation du process et l'augmentation des capacités de traitement de 106 400 t/an à 150 000 t/an.

Dans la mesure où le projet en question serait réalisé en partie sur un terrain dont Dinan Agglomération est le propriétaire (Commune de Taden - Parcelle 1032 en section OC du lieu-dit les Landes-Basses), je vous donne mon accord pour que vous déposiez ces dossiers aux instances dédiées (Préfecture des Côtes-d'Armor, Mairie de Taden...) afin de répondre aux obligations légales visées à l'article R 181-13 3° du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Arnaud LECLUYER  
Président de Dinan Agglomération



**DINAN**  
AGGLOMÉRATION